



**Communiqué de presse**

**Les scores enregistrés par la mise en Bourse de Maroc Telecom dépassent les prévisions :**

- **une opération sur-souscrite plus de 21 fois**
- **plus de 133.000 souscripteurs**
- **participation de 98 % des salariés de la société**
- **un prix fixé au haut de la fourchette : 68,25 DH l'action.**

Dans sa présentation, M. Fathallah Oualalou, Ministre des Finances et de la Privatisation a d'abord précisé que cette opération s'inscrit dans la poursuite du processus de libéralisation entamé depuis 1996 avec la libéralisation du secteur des télécommunications régie par la loi n° 24-96.

L'opération marque aussi la continuité du processus de privatisation de la société qui a commencé en 2001 avec l'acquisition par Vivendi Universal, partenaire stratégique, de 35 % du capital de la société.

Toute l'opération a été également réalisée dans le cadre de la loi n° 39-89 relative au transfert des entreprises publiques au secteur privé et l'implication à ce titre de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP), de la Commission des Transferts et de l'Organisme d'Evaluation.

Le Gouvernement s'est assigné un certain nombre d'objectifs pour cette opération :

- démontrer l'attractivité du Maroc en matière d'investissements ;
- réaliser un succès social à travers un large actionnariat populaire et une participation forte des salariés ;
- atteindre une valorisation élevée reflétant la valeur intrinsèque de l'entreprise ;
- placer une société phare en Bourse et rehausser l'image du marché financier marocain ;
- optimiser la participation résiduelle de l'Etat.

Cette opération exceptionnelle se caractérise par la taille de l'émission, l'excellente qualité de la société et l'afflux sans précédent des investisseurs nationaux, arabes et internationaux, des petits porteurs et des résidents marocains à l'étranger.

S'adressant à la communauté financière internationale, l'offre publique de vente a notamment été lancée au travers d'un prospectus au standard international 144 A.

Durant la phase de préparation, de réalisation et de placement, le Gouvernement a été assisté par des conseils et experts de grande renommée :

- Banques conseils : BNP Paribas, Merrill Lynch, Attijari Finances Corp.
- Avocats de renom : Clifford Chance, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton, Kettani
- Agences de communication : SAGA, Brunswick.

Toute l'opération qui s'est déroulée durant tout le deuxième semestre 2004, a été conduite par un comité de pilotage présidé par M. Abdeslam AHIZOUNE, président du directoire de Maroc Telecom, et comprenant les hauts responsables du Ministère des Finances et de la Privatisation et les représentants de Vivendi Universal avec une fréquence de réunions d'au moins une fois par semaine.

L'opération, qui a été réalisée dans des délais relativement courts, doit également son succès à la forte implication du management et du personnel de la Société.

De par son envergure, l'introduction de Maroc Telecom a mobilisé un grand nombre d'organismes et d'opérateurs dont la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, le CDVM, l'AMF, la Bourse de Casablanca, Maroclear, les banques et sociétés de Bourse, Barid Al-Maghrib et les cabinets d'audit.

La Commission des Transferts a adopté le 21 septembre 2004 le schéma de transfert en décidant de la taille de l'offre, des places de cotation, de la participation des salariés et du calendrier de l'opération.

L'Organisme d'Evaluation a examiné le rapport de valorisation de la société le 13 octobre 2004 et a fixé par la suite le prix minimum d'introduction en Bourse à 62,56 DH l'action, sur la base d'une valeur globale de la société de 55 milliards DH.

Monsieur Oualalou a souligné les objectifs de la cotation à l'étranger qui visent à attirer les grands investisseurs internationaux, obtenir la meilleure valorisation de la société par l'effet d'une demande plus large, faciliter les prochaines cessions et promouvoir l'image du Maroc à l'international.

Le choix porté sur la place de Paris s'explique par les accords entre les organes de régulation et les opérateurs des deux pays, par la proximité culturelle et linguistique et par la forte communauté marocaine en France.

Concernant la taille de l'offre qui a porté sur 14,9 % du capital, correspondant à un produit de cession de l'ordre de 9 milliards DH, le Ministre a déclaré qu'il s'explique par la nécessité de placer au moins un milliard de dollars pour une cotation à l'international et de garder une participation majoritaire pour optimiser la cession des 16 % du capital à Vivendi Universal qui était en cours de négociation, à la date de la fixation du montant de l'offre.

M. Oualalou a également donné des précisions sur la valorisation de la société qui a permis de situer la fourchette de prix entre 54,60 DH et 68,25 DH l'action, soit une valeur globale de la société comprise entre 48 et 60 milliards DH.

Le Ministre a mis l'accent sur tout le travail d'accompagnement institutionnel et juridique qui a amplifié le succès de l'opération, notamment :

- La publication au bulletin officiel du 8 novembre 2004 de la loi n° 31-04 modifiant la législation sur la privatisation qui autorise la cotation des entreprises privatisables à l'étranger et qui abaisse le montant minimal de la valeur nominale de l'action en dessous de 100 DH, aux termes de laquelle la valeur nominale des actions de Maroc Telecom a été ramenée de 100 à 10 DH pour permettre une diffusion plus large des titres ;
- La publication de l'arrêté du Ministre des Finances qui modifie le règlement de la Bourse en permettant l'utilisation de la procédure de l'Offre à Prix Ouvert (OPO) : une première au Maroc ;
- La modification des statuts de Maroc Telecom pour permettre son introduction en Bourse.

M. Oualalou a aussi abordé la visibilité donnée au secteur des télécommunications suite à la publication en date du 8 novembre 2004 au bulletin officiel de la loi n° 55-01 qui redéfinit le service universel, réduit les contributions des opérateurs de télécommunications et renforce le rôle de l'ANRT.

Cette publication a coïncidé avec la réunion du conseil d'administration de l'ANRT qui a adopté une stratégie de libéralisation du secteur qui est disponible sur le site Internet de l'Agence.

M. Oualalou a mis en relief les effets positifs de l'accord de cession passé, avant l'introduction en Bourse, avec Vivendi Universal portant sur la cession de 16 % du capital et permettant au Groupe de détenir une participation majoritaire de la société.

Cet accord a été bénéfique pour l'opération d'introduction en Bourse. Il a donné une visibilité accrue au marché sur la gouvernance de l'entreprise, a renforcé le partenariat stratégique entre le Royaume et Vivendi Universal, marqué la volonté du Maroc de poursuivre sa politique de libéralisation et de privatisation. Il a aussi conforté l'adossement de la société à un opérateur de renommée internationale et a influencé positivement la demande en raison du niveau de la prime de pérennisation du contrôle payée par Vivendi Universal.

Le Ministre a annoncé quelques chiffres qui témoignent du grand succès de l'opération sur le plan national et international :

- Fixation du prix au haut de la fourchette, soit 68,25 DH l'action ;
- Plus de 130 millions de titres mis sur le marché ;
- Taux de sur-souscription de plus de 21 fois : 192 milliards DH demandés pour une offre de près de 9 milliards DH ;
- Plus de 133 000 souscripteurs, personnes physiques pour plus de 11 milliards DH ;
- Participation de 98 % des 12 227 salariés de Maroc Telecom ;
- Participation élevée des institutionnels marocains pour plus de 25 milliards DH ;
- Afflux des fonds d'investissements les plus réputés à travers le Monde : plus de 156 milliards DH ;
- Afflux des pays arabes du Golfe.

Concernant les critères d'allocation, le Ministre a indiqué qu'ils ont consisté à privilégier la place de Casablanca, à attirer les investisseurs internationaux de qualité, à optimiser la répartition régionale de ces investisseurs et à maximiser le nombre des petits porteurs avec des allocations minimales garanties.

Par rapport aux titres offerts, l'allocation se présente comme suit :

**Place de Casablanca** : 70 % répartis comme suit :

Salariés :	3 % du total
Personnes physiques et assimilés :	23 % du total
Institutionnels :	44 % du total

**Place de Paris** 30 %.

M. Oualalou a conclu que l'opération a été un succès sur tous les plans. Elle est bénéfique pour le Royaume du Maroc qui démontre son attractivité pour les investisseurs et améliore leur perception du rating du pays.

Il s'agit aussi d'une opération bénéfique pour le secteur des télécommunications qui dispose d'une meilleure visibilité et qui s'attend à une plus grande compétitivité des opérateurs. C'est aussi une grande réussite pour Maroc Telecom qui est mieux préparée pour faire face à une concurrence plus vive à l'avenir.

Abdeslam Ahizoune, Président du Directoire de Maroc Telecom, a souligné que, depuis plusieurs mois, l'entreprise a déployé tous ses efforts pour franchir toutes les étapes nécessaires qui lui ont permis de s'adapter à son nouveau statut d'entreprise cotée:

- Certification des comptes consolidés sur 3 exercices,
- Rédaction de la Note d'Information CDVM, du Document de Base et de la note d'opération AMF,
- Réunion avec les analystes financiers internationaux,
- Road shows à travers 16 villes en Europe, au Moyen Orient et aux Etats Unis, avec la rencontre de plus de 350 représentants des investisseurs institutionnels,
- Plusieurs conférences de presse et interviews.

A cela s'ajoute l'ensemble des réseaux bancaires et de Barid Al Maghrib ainsi que les sociétés de Bourse qui ont mis en place plus de 2 500 points de souscription déployés à travers le Royaume et appuyés par une large campagne de communication sur tous les médias marocains: TV, radio, presse, affichage.

Le succès remporté par l'opération repose sur cette mobilisation, sur la solidité financière de l'entreprise ainsi que sur son potentiel. Ainsi que l'a déclaré Abdeslam Ahizoune, ce succès s'explique par le fait que Maroc Telecom est à la fois une valeur de croissance et de rendement.

En effet, l'entreprise dégage une rentabilité et une capacité de distribution des dividendes élevées. En outre, Maroc Telecom continue d'enregistrer des progressions importantes en

termes de parc et de croissance du chiffre d'affaires, comme l'illustrent les résultats obtenus sur les 9 premiers mois de l'année (chiffre d'affaires : + 14% : parc de lignes mobiles ; + 15,7% ; parc de lignes fixes : +6,6%).

Au total, 133 847 souscripteurs, dont 98% des salariés de Maroc Telecom et 673 investisseurs institutionnels marocains et étrangers vont devenir actionnaires de l'entreprise. Ce résultat est imputable à la mobilisation des équipes de Maroc Telecom et aussi à l'appui sans réserve de son partenaire stratégique, Vivendi Universal.

Abdeslam Ahizoune a conclu en exprimant sa reconnaissance à l'ensemble des souscripteurs et des investisseurs pour la confiance qu'ils ont accordée à l'entreprise ainsi qu'aux salariés qui, par leur travail au quotidien, ont largement contribué au succès de cette introduction en Bourse et, par leur adhésion, ont témoigné leur attachement à leur entreprise.

## **Contacts**

### **Maroc Telecom**

Badr Benyoussef  
Ali Jouahri

+212 (0)37 71 50 99  
+212 (0)37 71 90 12  
*relations.investisseurs@iam.ma*

### **Brunswick**

Agnès Catineau  
Jérôme Biscay

+33 1 53 96 83 83  
+33 1 53 96 83 83

*Pour plus d'informations, consulter aussi le site internet : [www.iam.ma](http://www.iam.ma)*

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ni un appel public à l'épargne en France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans avoir fait l'objet d'un enregistrement ou bénéficié d'une exemption à l'obligation d'enregistrement conformément à l'US Securities Act de 1933, tel que modifié. Maroc Telecom n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement conformément à l'US Securities Act de 1933, tel que modifié, de tout ou partie des actions vendues ni de procéder à une offre publique aux Etats-Unis. Toute offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis devrait faire l'objet d'un prospectus contenant une information détaillée sur Maroc Telecom, sa direction ainsi que ses états financiers.